

Nouvelles directives pour la saison été 2018

A.A:

- les qualifications pour le championnat de France Armes Anciennes se font cette année par quota et donc vous devrez nous transmettre les résultats de vos championnats régionaux sous ISIS . Il n'y aura donc pas de fiche d'engagement cette année. Les clubs pourront télécharger les fiches équipe sur le site fédéral

TAR:

- pour les épreuves TAR , il est rappelé que les tireurs, lors des départementaux et des régionaux doivent choisir entre l'une des deux épreuves pistolet/revolver (armes standard - 830 ou arme authentique - 832). Ils ne pourront tirer les deux, en fonction des places disponibles et s'ils sont qualifiés, que sur le championnat de France. Les quotas de qualification ont été intégrés au tableau complet dans le RGS

ISSF:

- les quotas de qualification carabine 300 m ont été intégrés au tableau complet du RGS
- au niveau des épreuves ISSF, voici un rappel des conditions de tir des féminines sur les épreuves 3 positions
x cadets filles et cadets garçons : 3x20 coups - possibilité de se surclasser également en Juniors garçons ou filles pour le 3x40 mais sur un match différent (pas de prise en compte des 20 1er coups de chaque position lors d'un 3x40) .
x juniors filles et dames 1 tirent le 3x40
x comme habituellement les S2 tirent le 3x20 - les D2/3 et S3 se surclassent dans cette catégorie

S.M:

- la date du championnat de France Silhouettes Métalliques a été modifiée - nouvelle date : du 6 au 12 août 2018

Plateau:

- les résultats des régionaux plateau devront cette année nous parvenir uniquement sous format ISIS, sous peine de ne pas être traités.

Cordialement

Laurent SASSO
Responsable G.S Provence
04.91.93.58.88
06.51.39.04.16